



Caisse de retraite paritaire
de l'artisanat du bâtiment
du canton du Valais

RAPPORT DE GESTION 2013



BUREAU
des
METIERS

SOMMAIRE

	Page
I. AVANT-PROPOS	4
II. LA SITUATION FINANCIERE AU 31.12.2013	6
III. RAPPORT D'ACTIVITE	7
3.1 LE CONSEIL DE FONDATION	7
3.2 LA COMMISSION DE PLACEMENT	7
3.3 LA COMMISSION IMMOBILIERE	9
IV. COMPTES ANNUELS	10
4.1 BILAN	10
4.2 COMPTE D'EXPLOITATION	11
4.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	12
4.4 RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE	29
V. BILAN TECHNIQUE	31
VI. STATISTIQUES	32
VII. CONCLUSION	36

I. Avant-propos

Le mot du Président

Étonnante année 2013 !

A la suite de notre positionnement de 2012, nous commençons l'année avec une allocation tactique plutôt prudente envers les marchés actions. Mais force est de constater que nous ne nous attendions pas à une telle performance des dits marchés.

Le plus étonnant est, il faut le constater, que malgré une croissance aphone en Europe, et non des plus marquées sur les marchés émergents, l'année 2013 nous a réservé une très belle performance boursière dans son ensemble atteignant les 23%.

Forte de cette constatation et somme toute de la bonne tenue des marchés, CAPAV s'y est réengagée progressivement et ceci dès la mi-année.

Toutefois, notre souci principal reste celui de la croissance qui peine au niveau mondial à retrouver son souffle et sans une croissance stable à moyen terme, les marchés peuvent à tout instant corriger de manière sévère !

Cette prudence de début d'année ne nous a donc pas permis de coller à notre benchmark (+6.22%) dopé par cette embellie boursière. Cependant, nous terminons 2013 sur une performance honorable de 4.3 % ce qui nous permet de créditer 2% sur le compte de nos assurés, et ainsi de leur proposer 33% de plus que le minimum légal (1.5%). Le conseil de fondation a profité de ces performances pour pérenniser la caisse en baissant le taux technique à 3.25% et en modifiant la méthode de calcul des capitaux de prévoyance des invalides. Ces 2 modifications, ainsi que le maintien du taux de conversion à 7.2% pour les rentes de vieillesse ont impacté le taux de couverture de notre caisse qui s'établit à 102.9%.

Malheureusement, cette année 2013 nous a encore réservé vers la fin du 4ème trimestre une surprise de taille dans le cadre de nos placements hypothécaires auprès de la fondation HYPOTEKA. Des malversations ont eu lieu sur certains dossiers et l'on s'achemine vers une procédure judiciaire pénale. Du reste, plusieurs protagonistes sont toujours, à l'heure où je conte ces lignes, sous les verrous de la justice. Sachez que CAPAV par le biais de son administration a réagi très rapidement et s'est adjoint les services d'un avocat afin de défendre nos intérêts. L'ampleur des pertes, si pertes il devait y avoir, ne pourra pas être connue avant la fin du 3ème trimestre 2014. Le conseil de fondation ainsi que la commission de placement est tenu régulièrement au courant de l'avancée du dossier par le biais de notre administration qui reste en contact permanent avec notre avocat.

C'est donc avec fierté et sans condescendance aucune que je puis constater que notre caisse a une structure financière solide, une administration efficace et que nous abordons 2014 sur des bases, en terme d'allocations d'actifs, saines.

Pour terminer, j'aimerais remercier chaleureusement l'administration de CAPAV et tous les membres des différents conseils pour leur travail. Je puis vous assurer que tous les intervenants quelle que soit leur appartenance syndicale ou patronale n'ont qu'un seul souci, œuvrer au seul intérêt du bien de notre caisse et de ses assurés.

Bien amicalement,
Votre Président
Cretton Michel

Le mot du gérant

Plusieurs changements sont intervenus durant l'année 2013 :

Baisse du taux technique à 3.25%, Changement de méthode de calcul des capitaux de prévoyance des invalides, Changement de méthode pour le calcul de la libération des cotisations.

Mise en place s'un SCI (Système de Contrôle Interne)

Mise en production du nouveau système de gestion My Prodis

Changements techniques :

La baisse du taux technique et le changement de méthode de calcul des capitaux de prévoyance des invalides ont nécessité une augmentation de réserves de plusieurs millions. Mais ces mesures participent à la pérennité de notre caisse en diminuant la pression sur les performances d'une part et en renforçant les réserves pour les rentes d'invalidité.

Mise en place s'un SCI (Système de Contrôle Interne)

Mis en route en 2011 déjà, le système de contrôle interne (SCI) a été présenté et accepté par le conseil de fondation dans sa séance du mois de juin. Ce projet s'est déroulé en plusieurs étapes, et l'administration a été aidée par l'organe de révision qui a lui aussi validé la version définitive proposée au conseil de fondation.

Ce SCI comprend plusieurs volets dont notamment l'inventaire des risques, les mesures pour les contrôler, la fréquence de ces contrôles et qui en est responsable.

Un volet particulier concerne les signatures (individuelles ou collectives) des correspondances, selon le contenu, selon les montants payés ou transférés, selon le contenu et selon le genre de paiements. (Transferts à une autre Institution de Prévoyance ou paiement en espèces)

Un chapitre traite également de l'échange d'informations par voie électronique (e-mails). Cette nouvelle manière de communiquer nécessite quelques règles qui ont été définies de manière détaillées.

Mise en production du nouveau système de gestion My Prodis

Au 1er janvier de l'année toute la gestion de la caisse a été effectuée sur la nouvelle plate-forme informatique My Prodis. Cela signifie une gestion dynamique du courrier dès son entrée, en passant par une boîte aux lettres virtuelle dans laquelle chaque collaborateur va prendre son courrier et le traite quotidiennement ou, si nécessaire, reporte le traitement à quelques jours. My Prodis c'est aussi un archivage automatique de tous les courriers envoyés aux assurés, ce sont plusieurs dizaines de lettres standard dans lesquelles on peut intégrer une ou des fonctions (jobs) qui provoquent l'impression automatiques de formulaires annexes...

C'est aussi un outil de contrôle intégré qui permet, par le biais des simples ou doubles signatures, de respecter le SCI mis en place.

C'est aussi et surtout du plaisir pour les utilisateurs d'avoir à disposition un outil moderne, efficace.

Merci à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la gestion de la caisse tout au long de l'année.

Eric Moix
Gérant

II. La situation financière au 31.12.2013

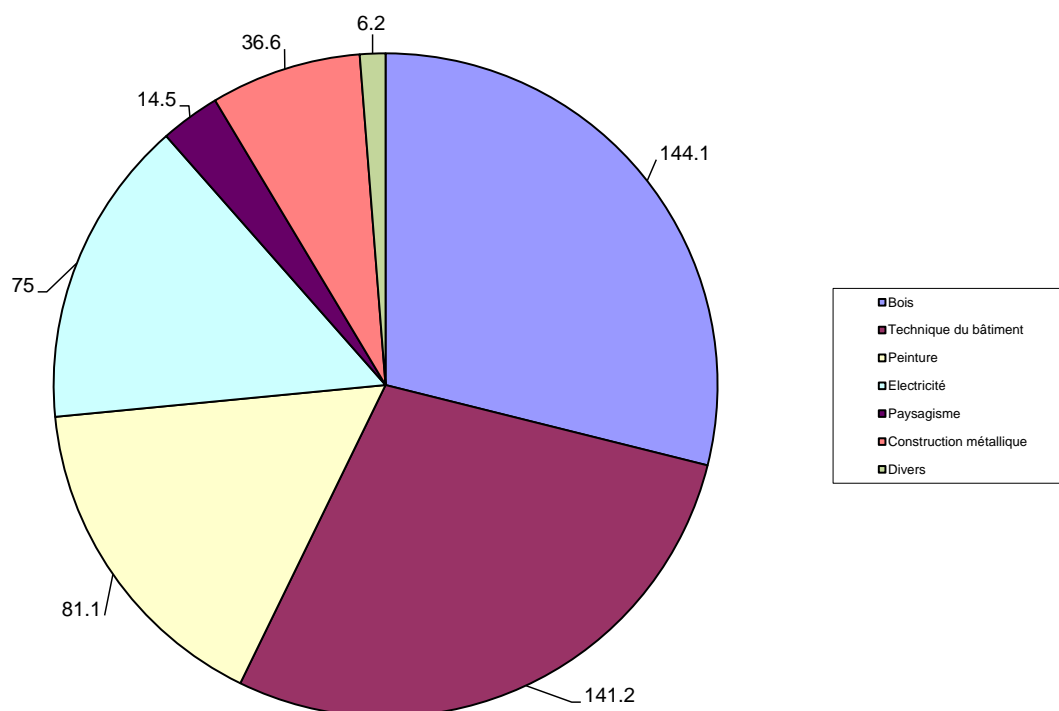
Le total du bilan de la caisse atteint CHF 694.7 millions au 31.12.2013.

Le taux de couverture est passé à 102.9%. En effet, le conseil de fondation a profité des performances réalisées (4.3%) pour perenniser la caisse en baissant le taux technique à 3.25% et en modifiant la méthode de capitalisation des rentes d'invalidité.

Evolution des salaires

La masse salariale a progressé de 2.2% en 2013, passant de 488 millions en 2012 à 498.6 millions en 2013.

Répartition par branches



III. Rapport d'activité

3.1 Le conseil de fondation

Le conseil de fondation s'est réuni à 3 reprises durant l'année pour traiter les différents éléments suivants :

- Examen de la situation financière de la caisse
- Suivi des performances des placements
- Décision d'attribuer un taux de rémunération de 2% sur les comptes individuels des assurés en 2012
- Acceptation des comptes 2012
- Décision du taux de cotisations 2013
- Baisse du taux technique à 3.25%
- Mise en application du Système de Contrôle Interne (SCI)
- Changement de compagnie de réassurance
- Nomination de M Eric Rausis en remplacement de M. Charles-Henri Rudaz
- Modification des statuts (abrogation de la révision interne)

3.2 La commission de placement

La commission de placement s'est réunie tous les mois pour suivre l'évolution des marchés et prendre les décisions qui s'imposent.

Commentaires de Synopsis sur l'année 2013

Contexte économique

L'année 2013 a été caractérisée par un **début de rééquilibrage des conditions macro-économiques et financières**. La croissance, l'inflation, les devises ou encore l'évolution des politiques monétaires sont autant d'indices qu'un retour à la normale semble être en cours de matérialisation. Les Banques centrales, qui ont maintenu le rôle prépondérant qu'elles occupent depuis plusieurs années, ont eu un impact contrasté sur les marchés boursiers. Alors que les actions des pays développés terminaient l'année largement dans le vert, presque toutes les classes d'actifs sensibles aux taux d'intérêt souffraient d'un ajustement de taux initié dès le mois de mai.

En matière de **croissance**, un transfert de dynamique semble s'être opéré entre les marchés émergents, jusque-là leaders incontestés de la reprise mondiale, et les économies développées. Avec une croissance de près de 2%, les Etats-Unis occupent les avant-postes de ce mouvement, suivis par la zone euro qui sort timidement d'une récession particulièrement longue. La carte de l'Europe n'est pas homogène pour autant : l'Allemagne fait toujours figure de locomotive économique alors que la France, à l'inverse, souffre d'un déficit courant représentatif d'une compétitivité insuffisante. Au bénéfice d'un franc stable face à l'euro, la Suisse est une nouvelle fois parvenue à maintenir un niveau de croissance robuste tout au long de l'année. L'évolution économique des pays émergents, grands perdants de l'année écoulée, a été influencée par les flux de capitaux liés à l'évolution des taux d'intérêt.

Les **Banques centrales** ont à nouveau marqué le paysage économique de l'année écoulée. Au mois de mai, la Réserve fédérale américaine (la Fed) mentionnait la possibilité de réduire le rythme d'achats (tapering) lié à son programme d'assouplissement monétaire. Reflet de l'emprise des politiques monétaires sur les marchés, la nouvelle suffisait à provoquer une hausse de taux significative, presque immédiatement relayée par une **correction des devises émergentes**. En Europe, afin de lutter contre la hausse de taux initiée par la Fed, les banques centrales activaient une nouvelle arme monétaire jusque-là peu conforme à leur doctrine: la 'forward guidance'. Cette politique d'ancrage des attentes eut pour effet de soutenir les marchés, en particulier durant les quatre derniers mois de l'année. Parallèlement, dès le mois de décembre, la Fed réduisait son programme d'assouplissement monétaire sans que les taux ne sur-réagissent.

La hausse des taux contraste pourtant avec le **faible niveau d'inflation** observé dans les pays occidentaux. En effet, les efforts de désendettement, la situation de l'emploi et la fragilité de la reprise économique sont autant de freins fondamentaux à une hausse des prix. Parallèlement, le faible niveau de crédits bancaires contraint à ce stade les pressions inflationnistes d'origine monétaire.

Contexte des marchés financiers

Dans le sillage de l'année précédente, l'évolution des marchés financiers peut être globalement qualifiée de bonne en 2013. Une lecture détaillée des moteurs de performance révèle pourtant une image contrastée. En effet, l'anatomie boursière de 2013 a été caractérisée par une polarisation de la performance entre les actions des pays développés, qui ont bénéficié d'un double effet de croissance et de support monétaire, et l'impact négatif de la hausse de taux sur les classes d'actifs traditionnellement sensibles aux facteurs économiques. C'est notamment le cas des obligations d'Etat, de l'immobilier coté ou encore de l'or.

L'évolution des **indices actions** reflète le transfert de croissance entre économies émergentes et développées décrit dans le paragraphe précédent. Les Etats-Unis ont ainsi progressé de près de 30% durant l'année, la zone euro de 18%, la Suisse de 20% alors que dans le même temps, l'indice MSCI Emerging Markets, qui regroupe les principaux marchés émergents, perdait 5%. Autre signe du rééquilibrage économique pressenti par les investisseurs, une amplitude de performance significative a donc vu le jour entre régions et secteurs en 2013.

L'évolution des **marchés obligataires** contraste avec ce qui précède. Les principaux indices obligataires, suisses ou étrangers, ne sont pas parvenus à effacer l'impact de la hausse de taux. Pour la première fois depuis plusieurs années, la performance du Swiss Bond Index termine ainsi l'année sur une note négative de -1.30%, alors que les obligations libellées en monnaies étrangères affichent un recul de -1.52%. Les obligations d'entreprises n'ont pas échappé à cette logique, bien qu'un regain de confiance lié à la politique d'ancrage des attentes décrite plus haut ait finalement compensé cet effet.

Le marché immobilier suisse coté s'est également montré sensible aux fluctuations de taux d'intérêt, comme l'indique la diminution de l'agio moyen des fonds immobiliers suisses. Ce dernier est en effet passé de 23.7% à 14.3% durant l'année, réduisant d'autant la performance totale de ce segment.

L'or est l'un des actifs qui a le plus souffert des politiques menées par les Banques centrales. En effet, dès le mois d'avril, le métal jaune entamait une correction significative renforcée quelques mois plus tard par un regain de confiance des investisseurs. L'once d'or a ainsi perdu 30% (en CHF) sur l'ensemble de l'année, dont 21% depuis le mois de mai.

Les **devises** ont finalement évolué de manière contrastée d'une région à l'autre. Les devises émergentes ont souffert des flux de capitaux liés aux taux d'intérêt, alors que l'euro et le dollar, exprimés en francs suisses, restaient globalement contraints par le taux plancher de la BNS.

Performance 2013

La performance du fonds de pensions de la CAPAV a atteint 4.3% sur l'ensemble de l'année. Elle traduit un positionnement défensif de la part action et une gestion dynamique de la part obligataire qui a permis de préserver le capital sur ce segment, au contraire du benchmark stratégique.

Les actions ont été graduellement augmentées durant l'exercice et affichent une pondération d'environ 22% à la fin de l'année. Le segment des actions suisses a généré une performance de plus de 17% alors que les actions étrangères ont progressé de près

de 22%, contribuant à hauteur de 2.94 point de pourcentage à la performance annuelle.

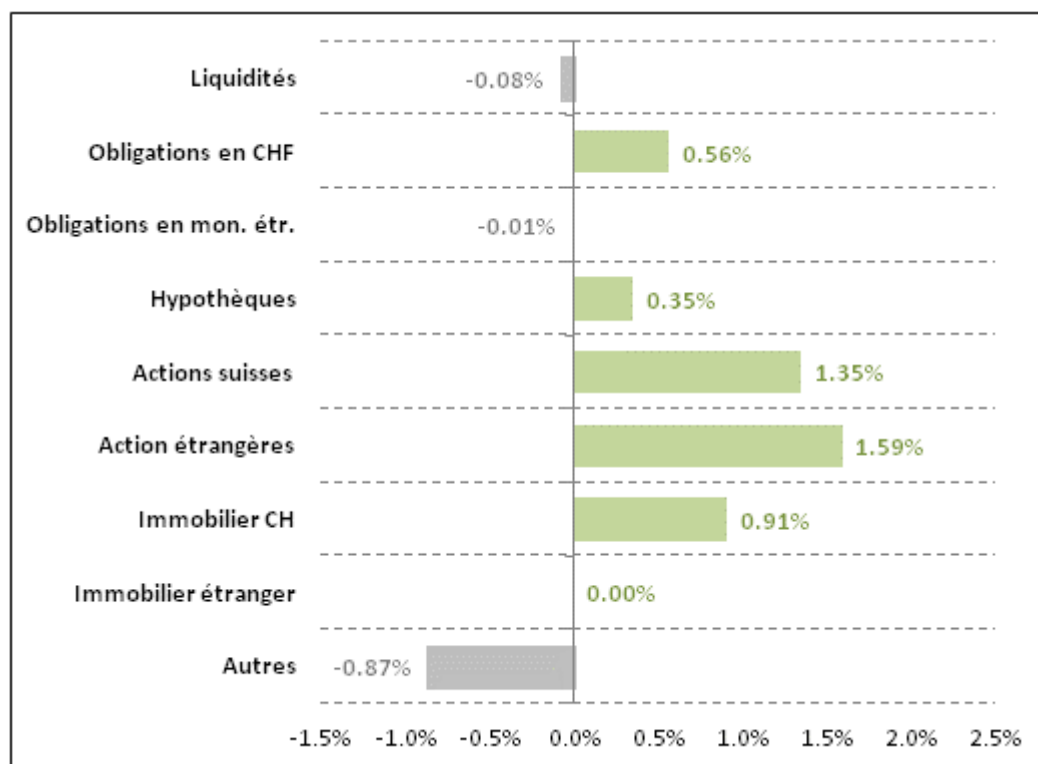
Les obligations affichent une performance positive contrairement à leur indice de référence. La gestion dynamique de la duration et du risque de crédit ont permis de contribuer à la performance à hauteur de 0.55 point de pourcentage.

Le segment de l'immobilier suisse coté a également tiré son épingle du jeu grâce notamment aux investissements dans les Fondations immobilières qui, elles, ne contiennent pas d'agio et ont donc été moins sensible aux importants flux de capitaux sortants de cette classe d'actifs. La performance sur l'année est donc positive (+0.90%) et contribue à hauteur de 0.74 point de pourcentage au résultat annuel.

La catégorie « Autres », dont une bonne partie est représentée par de l'or, sont les seuls actifs impactant négativement la performance en affichant une baisse de près de 14% et qui retirent ainsi 0.91 point de pourcentage à la performance annuelle.

De manière générale, le fonds de pensions de la CAPAV a généré une performance de + 4.3 % en 2013, ce qui est sensiblement en retrait de son benchmark stratégique (+6.22%). L'essentiel du différentiel provient de la sous-pondération en actions, suisses notamment, ainsi que de l'impact de l'or.

a) Contribution à la performance par classe d'actifs – 2013



Pour conclure, la CAPAV a généré une performance de 4.3% en 2013, en ligne avec la stratégie prudentielle adoptée voilà plus de deux ans et dont l'objectif premier était de reconstituer, sur des bases pérennes, ses réserves.

3.3 La commission immobilière

La commission immobilière s'est réunie 4 fois en 2013. Elle a traité les dossiers suivants :

- Acceptation du décompte définitif de l'immeuble Dixence-Berchtold
- Etude d'un projet immobilier à Viège
- Achat de 4.5% de plus de parts de copropriété dans l'immeuble « La Terrasse »
- Visite d'immeubles structures bois à Martigny
- Mandat au Bureau J-P. Chabbey pour les rénovations des immeubles « La Tour +Le Muveran resp. Collombey
- Mandat aux bureaux Varone et Favre pour la réalisation d'un immeuble Av. Tourbillon à Sion

IV. Comptes annuels

4.1 Bilan

A C T I F	Notes	31.12.2013	31.12.2012
Placements	6.4	690'822'679.93	643'412'750.17
Liquidités		24'212'037.79	79'085'825.40
Débiteurs employeurs		15'631'984.85	15'149'259.71
Autres débiteurs		2'567'412.60	2'623'274.22
Fonds de garantie LPP		40'465.42	16'317.90
Placements à terme BR		41'750'000.00	44'950'000.00
Prêts directs	6.4.1	66'452'000.00	76'442'000.00
Titres	6.4.2	333'318'497.37	214'330'425.34
Fonds placements immobiliers		88'502'660.65	93'197'680.30
Immeubles en directs	6.7.2	118'347'621.25	117'617'967.30
Comptes de régularisation actif		3'948'837.89	2'819'261.93
Actifs transitoires		1'240'000.00	0.00
Intérêts courus		2'708'837.89	2'819'261.93
T O T A L D E L' A C T I F		694'771'517.82	646'232'012.10
P A S S I F			
Dettes		16'132'376.55	14'164'939.05
Fonds de garantie LPP		0.00	0.00
Dettes envers d'autres Institutions	7.1	16'132'376.55	14'164'939.05
Comptes de régularisation passif		164'845.95	120'028.60
Passifs transitoires		164'845.95	120'028.60
Réserve de contributions de l'employeur	6.8	4'225'286.20	3'801'787.55
Capitaux de prévoyance		643'575'932.23	588'241'173.20
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	501'191'357.53	477'674'932.20
Capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4.	142'384'574.70	110'566'241.00
Capital prévoyance bénéficiaires rentes invalides		31'734'372.40	18'393'423.00
Capital prévoyance bénéficiaires rentes d'enfants d'invalides		2'233'993.85	1'931'789.00
Capital prévoyance bénéficiaires rentes de veufs/veuves		25'105'820.25	21'501'634.00
Capital prévoyance bénéficiaires rentes d'orphelins		1'146'779.35	935'364.00
Capital prévoyance bénéficiaires rentes de retraités		82'043'050.35	67'715'078.00
Capital prévoyance bénéficiaires rentes enfants de retraités		120'558.50	88'953.00
Provisions techniques	5.6	11'723'536.40	14'890'895.95
Provision LFLP		57'175.00	167'808.00
Provision de longévité		1'947'635.00	1'289'645.00
Provision de fluctuation des risques		0.00	5'207'000.00
Provision d'adaptation		4'557'104.44	4'557'104.44
Provision maintien taux conversion		4'260'000.00	2'100'000.00
Provision de financement Peintres		27'077.10	27'077.10
Provision de financement Electriciens		874'544.86	1'542'261.41
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	18'949'540.49	25'013'187.75
Réserve de fluctuation de valeurs		18'949'540.49	25'013'187.75
Fonds libres / Découvert		0.00	0.00
T O T A L D U P A S S I F		694'771'517.82	646'232'012.10

4.2 Compte d'exploitation

	<u>Notes</u>	31.12.2013	31.12.2012
Cotisations et apports ordinaires et autres		56'191'538.21	54'193'064.30
Cotisations des assurés et employeurs	7.2	52'298'999.23	51'917'305.05
Primes uniques de rachats		2'134'716.05	1'163'130.90
Apport des nouveaux employeurs		27'057.63	2'247.20
Apport dans la réserve de contributions des employeurs		1'459'416.05	878'400.00
Subsides du fonds de garantie		271'349.25	231'981.15
Prestations d'entrée		13'277'793.76	14'858'474.37
Apports de libre passage		12'844'173.76	14'562'102.47
Remboursement vmt anticipé pour la propriété du logement et divorce	7.3	433'620.00	296'371.90
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		69'469'331.97	69'051'538.67
Prestations réglementaires		-18'269'974.55	-18'186'751.95
Rentes versées	7.4	-9'725'167.35	-9'155'965.30
Prestations en capital au décès		-418'473.50	-232'577.45
Prestations en capital à la retraite		-8'005'546.70	-8'584'316.20
Prestations en capital aux veufs/veuves		-120'787.00	-213'893.00
Prestations de sortie		-20'105'746.75	-18'520'207.35
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.5.1	-17'242'218.50	-14'359'428.15
Versements anticipés pour la propriété du logement et les divorces	7.5.2	-2'786'904.15	-4'154'383.55
Prestations supplémentaires LFLP		-76'624.10	-6'395.65
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-38'375'721.30	-36'706'959.30
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		-52'590'898.13	-41'419'558.05
Dissolution(+) Constitution(-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-28'434'654.68	-30'116'416.85
Dissolution(+) Constitution(-) de capitaux de prévoyance bénéf. de rentes	5.4	-14'023'845.20	2'535'282.95
Dissolution(+) Constitution(-) de provisions techniques	5.6	3'167'359.55	-1'378'248.00
Dissolution(+) Constitution(-) réserves contributions des employeurs	6.8	-423'498.65	-511'394.95
Rémunération du capital épargne		-9'041'366.30	-8'782'012.00
Rémunération des capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes		-3'834'892.85	-3'166'769.20
Produits de prestations d'assurance		267'375.10	505'754.30
Prestations reçues du réassureur et autres IP	7.6	219'125.60	492'127.30
Prestations acquises à la fondation		48'249.50	13'627.00
Charges d'assurance		-328'596.93	-307'133.10
Primes de réassurance		-95'240.00	-81'000.00
Cotisations au fonds de garantie		-233'356.93	-226'133.10
Résultat net de l'activité d'assurance		-21'558'509.29	-8'876'357.48
Résultat net des placements		17'894'505.17	32'565'067.43
Intérêts, rendements de la fortune mobilière	6.7.1.	16'185'124.06	26'389'731.66
Intérêts débiteurs	6.7.4.	-286'422.29	-263'814.59
Résultat net de l'exploitation des immeubles	6.7.2.	5'191'212.79	7'512'004.01
Frais bancaires et de gestion des titres (y.c. TER pour 2013)	6.7.5.	-3'195'409.39	-1'072'853.65
Autres produits	7.7	12'723.35	15'677.60
Autres frais	7.8	-52'808.49	-44'757.42
Frais d'administration		-2'359'558.00	-2'272'786.00
Coût de l'administration générale	7.9	-2'213'770.00	-2'143'060.00
Frais de marketing et de publicité		0.00	0.00
Frais de courtage		0.00	0.00
Honoraires organe de révision et experts en prévoyance		-128'412.00	-118'476.00
Emoluments autorité de surveillance		-17'376.00	-11'250.00
Excédent des produits/charges avant consti./dissol.réserve fluctuation valeurs		-6'063'647.26	21'386'844.13
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	6'063'647.26	-21'386'844.13
Dissolution (+) Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs		6'063'647.26	-21'386'844.13
Excédent des produits / Excédent des charges		0.00	0.00

4.3 Annexe aux comptes annuels

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais - CAPAV est une institution de prévoyance autonome de siège social à Sion. Sa forme juridique est la fondation au sens des art. 80 ss du CC.

CAPAV a pour but d'assurer les personnes exerçant une activité au service des entreprises affiliées ainsi que leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité ou du décès.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La fondation est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle du canton du Valais sous le No 36. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Acte de fondation et règlements

		Modification
Acte de fondation	25.03.1994	
Règlements de prévoyance	01.01.2009	01.01.2013
Règlement de placements	01.06.2008	01.01.2013
Règlement pour les passifs de nature actuarielle	01.01.2006	01.01.2012
Règlement pour la liquidation partielle	01.01.2006	30.06.2009

1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Les organes de la CAPAV sont le Conseil paritaire (16 membres); la commission de placement (5-8 membres), la commission immobilière (4 membres). Le Conseil paritaire est responsable du contrôle de l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la commission de placement et à la commission immobilière. Chaque membre du conseil dispose du droit de signature collective à deux.

Composition du conseil au 31.12		<u>Fonction</u>	<u>Mandat</u>
Michel Cretton ^{1) 2)}	président	01.07.2010 - 30.06.2014	E* AVEMEC
Jeanny Morard ^{1) 2)}	vice-président	01.07.2010 - 30.06.2014	T* UNIA
Anselm Mutter ²⁾	membre	01.07.2010 - 30.06.2014	E* AVMPP
Joël Gaillard	membre	01.07.2010 - 30.06.2014	E* AVEMEC
Jean-Charles Astori	membre	01.07.2011 - 30.06.2014	E* AVEMEC
Gilles Granges	membre	01.07.2010 - 30.06.2014	E* AVMPP
Yves Roduit	membre	01.07.2010 - 30.06.2014	E* SUISSETEC
Patrice Cordonier	membre	01.07.2010 - 30.06.2014	E* AMFA
Philippe Grau	membre	01.07.2010 - 30.06.2014	E* AVIE
Bernard Tissières ²⁾	membre	01.07.2010 - 30.06.2014	T* SCIV
Frédéric Pellat	membre	01.07.2010 - 30.06.2014	T* SCIV
François Thurre	membre	01.07.2010 - 30.06.2014	T* SCIV
Pierre Vejvara	membre	01.07.2012 - 30.06.2014	T* SCIV
Serge Aymon	membre	01.07.2010 - 30.06.2014	T* UNIA
Charles-Henri Rudaz ¹⁾	membre	01.07.2010 - 28.02.2013	T* UNIA
Rausis Eric	membre	01.03.2013 - 30.06.2014	T* UNIA
German Eyer	membre	01.07.2010 - 30.06.2014	T* UNIA

E* = représentant employeurs ¹⁾ membre de la commission de placement

T* = représentant travailleurs ²⁾ membre de la commission immobilière

Gérance

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion
Tél. : 027 / 327 51 46
Fax : 027 / 327 51 76

M. Gabriel Décaillet
Directeur

M. Eric Moix
Gérant

Le directeur, le responsable financier et le gérant disposent du droit de signature collective à deux avec le président, le vice-président et entre eux.

1.5 Expert, organe de contrôle et autorité de surveillance

1.5.1 Expert agréé en prévoyance professionnelle

Pittet Associés SA, Bureau d'experts en prévoyance professionnelle, Genève

1.5.2 Organe de contrôle

PricewaterhouseCoopers SA, Sion

1.5.3 Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6 Employeurs affiliés en

	2013	2012
Plan "Standard"	1'080	1'266
Plan "Plus"	143	94
Plan "Optimal"	119	60
Plan "Super"	26	8
Total employeurs affiliés	1'368	1'428

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs en

	2013	2012
Plan "Standard"	7'376	6'790
Plan "Plus"	431	384
Plan "Optimal"	314	307
Plan "Super"	47	41
Total assurés actifs	8'168	7'522

2.2 Bénéficiaires de rentes

	2013	2012
Retraités	403	343
Enfants de retraités	7	4
Invalides	242	213
Enfants d'invalides	118	98
Veuves et veufs	209	196
Orphelins	50	38
Total	1'029	892

3 Nature de l'application du but

3.1 Plans de prévoyance

Les plans de prévoyance adoptés par la Caisse sont des plans en primauté de cotisations. Les conditions des différents plans d'assurance sont résumées ci-après.

PLANS D'ASSURANCES CAPAV

	<u>STANDARD</u>	<u>PLUS</u>	<u>OPTIMAL</u>	<u>SUPER</u>
SALAIRE ASSURE	Sal. AVS	Sal. AVS	Sal. AVS	Sal. AVS
<u>Prestations d'invalidité</u>				
Rente d'invalidité	30.00%	40.00%	50.00%	50.00%
Rente d'enfant d'invalidité	5%	5%	5%	5%
- délai d'attente	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois
- lib. du service des primes	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois
<u>Prestations de survivants</u>				
Rente de veuve/veuf	20.00%	30.00%	40.00%	40.00%
Rente d'orphelin	5%	5%	5%	5%
Capital décès	avoir de vieillesse acquis	avoir de vieillesse acquis	avoir de vieillesse acquis	avoir de vieillesse acquis

Le salaire assuré pour les prestations de risque est limité à 7 x la rente AVS maximale.

<u>Prestations de retraite</u>				
Rente de retraite (en % de l'avoir de vieillesse final acquis)	7.20%	7.20%	7.20%	7.20%
Rente d'enfant de retraité (en % de la rte de vieillesse)	20%	20%	20%	20%
Bonif. de vieillesse (H/F)	en % du sal. assuré	en % du sal. assuré	en % du sal. assuré	en % du sal. assuré
18 - 34 ans	5.00%	5.00%	6.50%	18.00%
35 - 44 ans	7.10%	7.10%	8.50%	18.00%
45 - 54 ans	10.70%	10.70%	11.50%	18.00%
55 - 65 ans	12.80%	12.80%	13.50%	18.00%
<u>Financement</u>				
Part de l'employeur	5.25%	5.75%	8.00%	13.00%
Part du travailleur	5.25%	5.75%	6.00%	8.00%
Total	10.50%	11.50%	14.00%	21.00%

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis selon la Swiss GAAP RPC 26 et sont conformes aux dispositions de la LPP (articles 65a et 71 LPP, article 47 à 60 OPP2) et du Code des obligations (articles 957 à 964). Ils comprennent le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle."

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Titres

CAPAV évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Placements à terme Raiffeisen	:	valeur nominale
Prêts directs	:	valeur nominale
Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en ME	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

4.2.2 Immeubles

Dans sa séance du 15 février 2013, le Conseil de fondation a décidé d'adapter les taux de capitalisation qui servaient à évaluer la valeur de rendement des immeubles, et ce, avec effet déjà sur l'exercice 2012. Les nouveaux taux tiennent mieux compte des espérances de rendement et de la vétusté des immeubles.

Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux	Années	Taux
1	4.75%	11	5.25%	21	5.75%	31	6.25%	41	6.75%	51	7.25%	61	7.75%
2	4.80%	12	5.30%	22	5.80%	32	6.30%	42	6.80%	52	7.30%	62	7.80%
3	4.85%	13	5.35%	23	5.85%	33	6.35%	43	6.85%	53	7.35%	63	7.85%
4	4.90%	14	5.40%	24	5.90%	34	6.40%	44	6.90%	54	7.40%	64	7.90%
5	4.95%	15	5.45%	25	5.95%	35	6.45%	45	6.95%	55	7.45%	65	7.95%
6	5.00%	16	5.50%	26	6.00%	36	6.50%	46	7.00%	56	7.50%	66	8.00%
7	5.05%	17	5.55%	27	6.05%	37	6.55%	47	7.05%	57	7.55%	67	8.00%
8	5.10%	18	5.60%	28	6.10%	38	6.60%	48	7.10%	58	7.60%	68	8.00%
9	5.15%	19	5.65%	29	6.15%	39	6.65%	49	7.15%	59	7.65%	69	8.00%
10	5.20%	20	5.70%	30	6.20%	40	6.70%	50	7.20%	60	7.70%	70	8.00%

4.2.3 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année à la date du bilan, selon les principes et sur les bases techniques reconnus.

Dans sa séance du 23 juin 2006, le conseil de fondation a adopté le « Règlement sur les passifs de nature actuarielle » qui définit le but et la méthode de calcul de chaque provision technique. Suite aux changements des bases techniques, ce règlement a été soumis à l'autorité de surveillance.

4.2.4 Réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs a été fixé à 29.6% du montant total des engagements, suite à la nouvelle analyse de congruence Actifs/Passifs effectuée par Pittet & associés. Le conseil a également décidé, en accord avec l'expert, que la caisse continuerait à octroyer un intérêt supplémentaire aux assurés, même si l'objectif de cette réserve n'est pas encore atteint.

4.2.5 Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs se fait aux valeurs nominales.

5 Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Depuis le 01.01.2007, c'est Scor Global Life, Compagnie de Réassurance Suisse SA à Zoug qui assure CAPAV. Au 01.01.2011, les conditions particulières du traité de réassurance sont les suivantes :

Franchise annuelle CAPAV	:	2,318% des salaires de l'année X-1
Franchise annuelle minimale	:	Fr. 8'500'000.-
Capital max. par tête par an		
▪ En cas de décès	:	Fr. 1'000'000.-
▪ En cas d'invalidité	:	Fr. 1'500'000.-
Engagement max. du réassureur	:	Fr. 20'000'000.- par an
Taux de prime	:	0,022% des salaires assurés
Prime annuelle minimale	:	Fr. 81'000.-
Bases techniques	:	EVK 2000 à 4 %

Dès le 01.01.2014, c'est la Cie PK-Rück qui réassurera CAPAV.

5.2 Développement du capital de prévoyance des assurés actifs

	2013	2012
Capital de prévoyance assurés actifs au 01.01.	477'674'932.20	451'654'462.10
Bonification d'épargne	40'479'416.05	39'475'209.78
Quôte épargne pour invalides	1'739'486.40	1'950'307.15
Transferts reçus	12'844'173.76	14'562'102.47
Rachats	2'134'716.05	1'163'130.90
Remboursement vmt anticipé EPL et divorce	433'620.00	296'371.90
Attribution spécial suite décès	9'525.00	0.00
Constitution de capital de prévoyance assurés actifs	57'640'937.26	57'447'122.20
Prestation en capital au décès	-418'473.50	-232'577.45
Prestation en capital à la retraite	-8'005'546.70	-8'584'316.20
PLP suite sorties	-17'146'530.60	-14'041'206.00
Vmts anticipés pour la propriété du logement	-2'060'230.30	-3'538'632.60
Vmts anticipés suite divorce	-726'673.85	-615'750.95
TOTAL VERSEMENTS DE CAPITALS	-28'357'454.95	-27'012'483.20
Dissolution de CI et autres	-848'827.63	-318'222.15
Dissolution de capital de prévoyance assurés actifs	-29'206'282.58	-27'330'705.35
Développement capital de prévoyance assurés actifs	28'434'654.68	30'116'416.85
Transfert dans capital de prévoyance rentes veufs/ves	-775'997.85	-360'144.60
Transfert dans capital de prévoyance rentes retraités	-13'183'597.80	-12'517'814.15
Rémunération du capital épargne: 2% / 2%	9'041'366.30	8'782'012.00
Capital de prévoyance assurés actifs au 31.12	501'191'357.53	477'674'932.20

5.3 Développement des capitaux de prévoyance selon la LPP

	2013	2012
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	332'960'739.01	320'635'529.20
Taux d'intérêt minimal fixé par le conseil fédéral	1.50%	1.50%

5.4 Développement du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

	2013	2012
Capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes au 01.01.	110'566'241.00	97'056'796.00
Transfert CI dans capital de prévoyance bénéficiaire rentes de veufs/ves	775'997.85	360'144.60
Transfert CI dans capital de prévoyance bénéficiaire rentes de retraités	13'183'597.80	12'517'814.15
Intérêts distribués 3.5% / 3.5%	3'834'892.85	3'166'769.20
Prestations versées	-9'716'527.65	-11'030'497.15
Attribution pour changement taux technique	4'875'216.00	0.00
Gains(-)/Pertes actuarielles(+)	18'865'156.85	8'495'214.20
<i>DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PREVOYANCE BENEFICIAIRES DE RENTES</i>	31'818'333.70	13'509'445.00
Capitaux de prévoyance bénéf. de rentes au 31.12.	142'384'574.70	110'566'241.00

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Le bureau Pittet Associés SA a procédé à l'expertise complète de la caisse en se basant sur les données au 31.12.2010. Le rapport d'expertise a été remis à l'administration le 10 novembre 2011 et présenté au conseil de fondation le 23 novembre 2011. Les principaux points ressortant de cette expertise sont les suivants :

- Le coût du changement des bases techniques d'EVK 2000 à LPP 2010 va se lever à 3.5 millions de francs comme estimé en juin 2011.
- La baisse du taux technique de 4% à 3.5% va coûter un peu plus de 5.5 mios, faisant baisser le taux de couverture de la caisse d'1%.
- Le maintien du taux de conversion à 7.2%, malgré la baisse du taux technique nécessite un renforcement de la provision constituée à cet effet.
- L'adaptation des plans de prévoyance existants nécessite une augmentation des cotisations de 0.5%.

Une expertise sera effectuée durant l'année 2014 sur la base des exercices 2011, 2012 et 2013.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases techniques

Pour l'exercice 2013, les bases techniques appliquées sont les LPP 2010 / 3.5%.

Justification et règles de constitution des différentes provisions techniques

Provision pour art. 17 LFLP :

Provision constituée pour tenir compte du minimum imposé par la LFLP concernant la prestation de sortie. Les engagements relatifs aux assurés actifs sont représentés par les avoirs de vieillesse constitués par rapport aux bonifications d'épargne réglementaires. Il convient néanmoins, pour certains assurés, de réserver un montant complémentaire pour couvrir le montant de la prestation de sortie minimale imposée par la loi.

Provision de longévité :

Provision constituée au titre de l'accroissement de la longévité, afin de tenir compte, dans le futur, du coût lié au changement de bases actuarielles. Ce changement intervient tous les dix ans environ et le coût qui lui est lié est estimé à environ 5 % du montant des réserves mathématiques des rentes en cours. La provision est donc constituée à raison de 0,5 % des réserves mathématiques de la Caisse.

Provision de fluctuation des risques :

Provision constituée pour faire face à une sinistralité accrue en termes d'invalidité et de décès pendant une certaine période. Elle est estimée par l'expert, compte tenu de la solution de réassurance adoptée. L'objectif poursuivi est de couvrir 2 années de sinistre maximal. Ce sinistre maximal résulte de la différence entre la franchise CAPAV convenue dans le contrat Stop Loss (2.318% des salaires dès le 01.01.2011) et la prime de risque encaissée. Cette provision a pu être dissoute au 31.12.2013 car le nouveau contrat de réassurance couvre la totalité des sinistres qui dépassent la prime annuelle.

Provision d'adaptation des rentes en cours :

Provision constituée afin de garantir l'adaptation au coût de la vie des rentes en cours. Elle est alimentée chaque année où le différentiel entre le taux de rendement effectif de la Caisse et le taux technique est positif et pour autant que le résultat le permette.

Provision d'amélioration du taux de conversion :

Provision constituée pour maintenir aussi stable que possible le taux de conversion actuel de 7.2% et d'assurer ainsi la meilleure égalité de traitement entre les générations d'assurés. Cette provision finance le capital supplémentaire nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement versée et la rente qui serait servie si le taux de conversion était déterminé actuariellement. Cette provision va être augmentée afin de faire face au changement des bases techniques.

Développement des provisions techniques

	2013	2012
Provisions techniques au 01.01.	14'890'895.95	13'512'647.95
5.6.1 Provision LFLP		
Provision au 01.01	167'808.00	96'191.45
Dissolution	-110'633.00	-6'395.65
Constitution	0.00	78'012.20
Provision au 31.12	57'175.00	167'808.00
5.6.2 Provision de longévité		
Provision au 01.01.	1'289'645.00	575'007.00
Dissolution	0.00	0.00
Constitution	657'990.00	714'638.00
Provision au 31.12.	1'947'635.00	1'289'645.00
5.6.3 Provision fluctuation des risques		
Provision au 01.01.	5'207'000.00	4'950'000.00
Dissolution / Constitution	-5'207'000.00	257'000.00
Provision au 31.12.	0.00	5'207'000.00
5.6.4 Provision d'adaptation		
Provision au 01.01.	4'557'104.44	4'557'104.44
Dissolution / Constitution	0.00	0.00
Provision au 31.12.	4'557'104.44	4'557'104.44
5.6.5 Provision maintien du taux conversion		
Provision au 01.01.	2'100'000.00	1'110'000.00
Dissolution / Constitution	2'160'000.00	990'000.00
Provision au 31.12.	4'260'000.00	2'100'000.00
5.6.6 Provision de financement Peintres		
Provision au 01.01	27'077.10	27'077.10
Dissolution / Constitution	0.00	0.00
Provision au 31.12	27'077.10	27'077.10
5.6.7 Provision de financement Electriciens		
Provision au 01.01	1'542'261.41	2'197'267.96
Dissolution / Constitution	-667'716.55	-655'006.55
Provision au 31.12	874'544.86	1'542'261.41
Développement des provisions techniques	-3'167'359.55	1'378'248.00
Provisions techniques au 31.12.	11'723'536.40	14'890'895.95

5.7 Provisions de financement des peintres et des électriciens

La provision de financement des cotisations pour les électriciens se monte à CHF 874'544.86 au 31.12.2013, cela devrait permettre de financer encore 0.5% des cotisations durant les 2 prochaines années.
La provision de financement des peintres n'a pas été utilisée en 2013.

5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Pour l'exercice 2013, les bases techniques appliquées sont les LPP 2010 / 3.5%.

5.9 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	2013	2012
Fortune sociale	674'249'009.12	628'145'256.90
Capitaux de prévoyance	643'575'932.23	588'241'173.20
Provisions techniques	11'723'536.40	14'890'895.95
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	655'299'468.63	603'132'069.15
Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	102.89%	104.15%
Fortune sociale	674'249'009.12	628'145'256.90
Capitaux de prévoyance	643'575'932.23	588'241'173.20
Provisions techniques	7'166'431.96	10'333'791.51
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	650'742'364.19	598'574'964.71
Degré de couverture en liquidation	103.61%	104.94%

6. Explications relatives aux placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

La caisse est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Pour atteindre ces objectifs, le conseil de fondation a nommé et contrôle une commission de placement chargée d'élaborer une stratégie de placements en conformité aux dispositions légales, ainsi qu'une commission immobilière chargée de la gestion du parc immobilier de CAPAV.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (article 50, Al. 4 OPP2)

La stratégie de placement de CAPAV se base sur l'analyse de congruence entre les actifs et les passifs de l'institution réalisée en octobre 2009. En fonction de cette étude, le conseil de fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

	Marges pour l'allocation tactique		
	Minimum	Stratégie	Maximum
Liquidités	0%	0%	100%
Obligations suisses	5%	7%	20%
Obligations étr. en CHF	0%	0%	5%
Hypothèques	0%	7%	10%
Obligations en devises	5%	18%	23%
Actions suisses	5%	18%	22%
Actions Monde	5%	14%	20%
Immobiliers en direct CH	10%	15%	20%
FDP Immobiliers en Suisse	5%	15%	20%
Fonds immobiliers étrangers	0%	0%	5%
Autres	0%	6%	13%

L'allocation stratégique retenue devrait permettre à la caisse de réaliser en moyenne une performance de 5.35% pour un risque ou une volatilité moyenne de 6%.

Les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet une limite de placement en devises étrangères supérieure à 30%. Cette allocation stratégique ayant été validée dans le cadre d'une analyse de congruence entre les actifs et les passifs au 31 décembre 2008, les alinéas 1 à 3 de l'art. 50 OPP2 sont respectés.

6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de cette réserve a été fixé à 29.6% des engagements. Cette réserve vise, comme l'a demandé l'expert, à couvrir un niveau de sécurité de 97.5% à 3 ans.

Réserve de fluctuation	2013	2012
Réserve de fluctuation de valeurs au 01.01.	25'013'187.75	3'626'343.62
Constitution/Dissolution de l'exercice	-6'063'647.26	21'386'844.13
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	18'949'540.49	25'013'187.75
Objectif: 29.6 % des engagements	193'970'000.00	178'530'000.00
Insuffisance de la réserve	175'020'459.51	153'516'812.25

6.4 Présentation des placements par catégorie

Actifs en CHF	2013		2012	
	%		%	
Liquidités	3.50%	24'212'037.79	12.28%	79'085'825.40
Débiteurs employeurs (cotisations à encaisser)	2.26%	15'631'984.85	2.35%	15'149'259.71
Autres débiteurs	0.37%	2'567'412.60	0.41%	2'623'274.22
Agences immobilières (Loyers à recevoir)	0.23%	1'595'484.10	0.28%	1'741'580.16
AFC (Impôt anticipé à récupérer)	0.14%	971'928.50	0.14%	881'694.06
Fonds de garantie LPP	0.01%	40'465.42	0.01%	16'317.90
Placements à terme Raiffeisen	6.04%	41'750'000.00	6.99%	44'950'000.00
Prêts directs et dépôts nets	9.62%	66'452'000.00	11.88%	76'442'000.00
TOTAL PLACEMENTS BR ET DIRECTS	15.66%	108'202'000.00	18.87%	121'392'000.00
Obligations suisses en CHF	4.65%	32'098'173.93	5.85%	37'657'798.85
Obligations étrangères en CHF	3.62%	25'041'000.00	3.18%	20'483'000.00
TOTAL OBLIGATIONS EN CHF	8.27%	57'139'173.93	9.04%	58'140'798.85
Obligations en devises	12.07%	83'350'351.30	6.84%	43'989'601.97
Actions suisses	10.22%	70'617'032.21	7.51%	48'289'052.82
Actions étrangères	11.50%	79'420'060.91	5.05%	32'520'964.38
TOTAL ACTIONS	21.72%	150'037'093.12	12.56%	80'810'017.20
Fonds de placements divers	6.19%	42'791'879.02	4.88%	31'390'007.32
Immobilier - placements indirects	12.81%	88'502'660.65	14.48%	93'197'680.30
Immobilier - placements directs	17.13%	118'347'621.25	18.28%	117'617'967.30
TOTAL IMMOBILIER	29.94%	206'850'281.90	32.77%	210'815'647.60
TOTAL DES PLACEMENTS	100.00%	690'822'679.93	100.00%	643'412'750.17
Placements en monnaies étrangères				
Total		165'579'165.48		104'954'969.80
Sans couverture de risque change		81'683'020.05		65'748'957.88

6.4.1 Prêts directs et dépôts

	2013	2012
Prêt à l'immeuble Bureau des Métiers	1'750'000.00	1'750'000.00
Prêt aux SCIV	2'000'000.00	2'000'000.00
Hypotheka	69'202'000.00	72'692'000.00
./. Provision sur Hypotheka	-6'500'000.00	0.00
	66'452'000.00	76'442'000.00

Prêts directs

Les prêts à l'immeuble Bureau des Métiers et aux SCIV sont garantis par des OHP. Le taux est ferme : 2.35% et l'échéance est au 30.06.2014. A cette date, les prêts seront soit remboursés, soit prolongés aux conditions en vigueur.

Hypotheka

En fonction des informations connues au moment du bouclage de la caisse, l'administration a procédé à une première estimation des pertes potentielles sur certains immeubles dont les propriétaires sont prévenus d'escroquerie et pour lesquels des prêts hypothécaires ont été souscrits par l'entremise de la Fondation Hypotheka. CAPAV est investie dans 49 immeubles différents, ce qui diversifie le risque de débiteurs.

Un montant de CHF 6'500'000.- a été provisionné pour faire face à des corrections de valeurs de certains immeubles.

6.4.2 Titres

	2013	2012
Obligations en CHF	57'139'173.93	58'140'798.85
Obligations en devises	83'350'351.30	43'989'601.97
Actions suisses	70'617'032.21	48'289'052.82
Actions étrangères	79'420'060.91	32'520'964.38
Fonds de placements divers	42'791'879.02	31'390'007.32
	333'318'497.37	214'330'425.34

6.5 Instruments dérivés en cours

	2013	2012
Vente AUD (AUD/CHF)	3'407'276.35	5'128'490.53
Vente CAD (CAD/CHF)	512'229.09	1'615'063.36
Vente EUR (EUR/CHF)	57'004'957.24	10'699'845.84
Vente GBP (GBP/CHF)	1'913'355.30	3'282'205.35
Vente NOK (NOK/CHF)	23'112.25	22'422.60
Vente NZD (NZD/CHF)	936'245.25	205'627.80
Vente SEK (SEK/CHF)	152'140.04	123'605.93
Vente USD (USD/CHF)	18'755'135.30	17'316'252.61
Vente JPY (JPY/CHF)	1'191'694.61	812'497.90
Total	83'896'145.43	39'206'011.92

Dès le 01.10.2012, c'est la société BNP Investment Partners qui assume cette activité.

Au 31.12.2013, les différents objectifs stratégiques de couverture étaient les suivants :

Monnaies	Couverture Actions			Couverture Obligations		
	Tactique	Stratégique	Fourchettes	Tactique	Stratégique	Fourchettes
AUD	50%	50.00%	0 - 100%	50%	50.00%	0 - 100%
CAD	50%	50.00%	0 - 100%	50%	50.00%	0 - 100%
EUR	50%	50.00%	0 - 100%	50%	50.00%	0 - 100%
GBP	50%	50.00%	0 - 100%	50%	50.00%	0 - 100%
NOK	50%	50.00%	0 - 100%		50.00%	0 - 100%
NZD	50%	50.00%	0 - 100%	50%	50.00%	0 - 100%
SEK	50%	50.00%	0 - 100%		50.00%	0 - 100%
USD	50%	50.00%	0 - 100%	50%	50.00%	0 - 100%

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet pour CAPAV

6.7 Explications du résultat net des placements

6.7.1 Intérêts, rendements de la fortune mobilière et immobilière

Actifs en CHF	2013				2012	
	Valeurs	Rendement	En %	En %	Rendement	Valeurs
Liquidités	24'212'037.79	145'235.62	0.28%	0.03%	18'635.16	79'085'825.40
Placements à terme BR	41'750'000.00	693'542.92	1.60%	2.05%	900'084.41	44'950'000.00
Prêts directs et dépôts bruts	72'952'000.00	2'355'220.09	3.15%	3.64%	2'382'528.25	76'442'000.00
TOTAL placements BR et directs	114'702'000.00	3'048'763.01	2.58%	3.00%	3'282'612.66	121'392'000.00
Obligations suisses en CHF	32'098'173.93	1'897'592.09	5.44%	5.45%	1'900'701.94	37'657'798.85
Obligations étrangères en CHF	25'041'000.00	1'057'038.05	4.64%	7.41%	1'025'314.70	20'483'000.00
TOTAL OBLIGATIONS EN CHF	57'139'173.93	2'954'630.14	5.13%	6.01%	2'926'016.64	58'140'798.85
TOTAL EN CHF	171'841'173.93	6'003'393.15	3.42%	3.93%	6'208'629.30	179'532'798.85
Obligations en devises	83'350'351.30	96'169.97	0.15%	6.11%	3'061'032.87	43'989'601.97
Actions suisses	70'617'032.21	9'452'141.40	17.27%	16.40%	6'841'857.07	48'289'052.82
Actions étrangères	79'420'060.91	10'905'034.40	21.59%	16.31%	4'529'127.67	32'520'964.38
TOTAL ACTIONS	150'037'093.12	20'357'175.80	19.34%	16.37%	11'370'984.74	80'810'017.20
Fonds de placements divers	42'791'879.02	-4'919'797.45	-12.44%	1.21%	383'181.07	31'390'007.32
Fonds de placements immobiliers	88'502'660.65	1'002'946.97	1.11%	6.12%	5'347'268.52	93'197'680.30
TOTAL VALEURS MOBILIERES	560'735'195.81	22'685'124.06	4.34%	5.68%	26'389'731.66	508'005'931.04
./. Provision sur Hypotheka	-6'500'000.00	-6'500'000.00				
TOTAL VALEURS MOBILIERES	554'235'195.81	16'185'124.06				
Rdt des immeubles	113'438'428.65	5'191'212.79	4.59%	6.75%	7'512'004.01	112'712'161.70
En construction	-	-	0.00%	0.00%	0.00	0.00
Terrain	4'909'192.60	-	0.00%	0.00%	0.00	4'905'805.60
VALEURS IMMOBILIERES	118'347'621.25	5'191'212.79	4.40%	6.47%	7'512'004.01	117'617'967.30
Total valeurs mob.+ immob.	672'582'817.06	21'376'336.85	4.37%	5.88%	33'901'735.67	625'623'898.34
Débiteurs	18'239'862.87	-	0.00%	0.00%	0.00	17'783'003.18
TOTAL DES PLACEMENTS	690'822'679.93	21'376'336.85	4.25%	5.71%	33'901'735.67	643'406'901.52

6.7.2 Résultat net de l'exploitation des immeubles

Immeubles	2013				2012	
	Val Rdmt	En Fr	En %	En %	En Fr	Val. Rdmt
Le Vervoz	1'910'000.00	50'933.05	2.66%	6.28%	122'557	1'920'000
Vissigen	5'080'000.00	257'917.25	5.07%	5.10%	248'440	5'100'000
Les Saules	1'560'000.00	79'293.85	5.07%	4.96%	75'131	1'570'000
Beausoleil	4'070'000.00	179'875.67	4.43%	4.73%	182'453	4'050'000
Clos-Fleuri	1'870'000.00	80'071.55	4.27%	4.39%	80'206	1'880'000
La Tour	5'940'000.00	261'040.25	4.39%	5.00%	302'597	5'960'000
Les Arcades	1'940'000.00	70'370.95	3.55%	4.09%	78'780	2'030'000
Le Cottentin	3'020'000.00	175'032.85	5.82%	5.35%	167'212	2'990'000
Les Aubépines	3'890'000.00	237'643.40	6.10%	6.33%	252'079	3'900'000
Château Cour	1'020'000.00	56'521.90	5.49%	6.86%	67'211	1'040'000
Artemis	4'220'000.00	171'852.30	4.07%	3.92%	159'546	4'230'000
Beausite	2'600'000.00	111'135.70	4.24%	4.10%	105'205	2'640'000
Prévent	6'180'000.00	264'747.00	4.24%	4.61%	278'207	6'310'000
Schlüsselacker	6'760'000.00	230'152.67	3.43%	4.16%	284'432	6'670'000
Gentianes	13'000'000.00	662'783.70	5.26%	5.15%	628'954	12'220'000
Dixence-Berchtold	26'916'428.65	1'203'172.55	4.51%	4.51%	1'180'199	26'480'162
La Barne	8'340'000.00	358'913.25	4.26%	4.75%	382'832	8'530'000
Muveran	3'130'000.00	34'392.40	1.09%	6.19%	196'314	3'170'000
Alexandra	6'760'000.00	322'240.60	4.77%	4.54%	310'029	6'750'000
Tourbillon	882'000.00	59'954.45	6.80%	5.95%	52'464	882'000
La Terrasse	4'350'000.00	216'204.85	4.95%	4.67%	202'197	4'390'000
Total	113'438'428.65	5'084'250.19	4.50%	4.82%	5'357'044	112'712'162
En construction	-					-
Terrains	4'909'192.60					4'905'806
./. Impôts fonciers		-183'037.40			-165'040	
Variation de la val. des imm.		290'000.00			2'320'000	
Total	118'347'621.25	5'191'212.79	4.40%	6.47%	7'512'004	117'617'967

6.7.3 Récapitulation des résultats des placements

	2013				2012	
	Valeurs	Résultat	%	%	Résultat	Valeurs
Valeurs mobilières	554'235'195.81	16'185'124.06	4.34%	5.68%	26'389'731.66	508'005'931.04
Valeurs immobilières	118'347'621.25	5'191'212.79	4.40%	6.47%	7'512'004.01	117'617'967.30
TOTAL VALEURS MOB. + IMMOB.	672'582'817.06	21'376'336.85	4.37%	5.88%	33'901'735.67	625'623'898.34
Débiteurs	18'239'862.87					17'788'851.83
TOTAL DES PLACEMENTS	690'822'679.93	21'376'336.85	4.25%	5.71%	33'901'735.67	643'412'750.17

6.7.4 Intérêts débiteurs

	2013	2012
Intérêts sur diverses PLP retournées, 1,5 % / 1,5 %	1'772.44	592.14
Intérêts sur placement FPBM, 2 % / 2 %	22'922.20	33'111.10
Intérêts sur placement RETAVAL, 2 % / 2 %	234'785.00	200'769.55
Intérêts sur placement FP SCIV, 2 % / 2 %	26'942.65	29'341.80
Total	286'422.29	263'814.59

6.7.5 Frais bancaires et de gestion des titres

	2013	en %
Placements transparents	553'780'969.30	99.92%
Placements non-transparentes - art. 48a al. 3 OPP2	454'226.51	0.08%
Total des placements	554'235'195.81	100.00%

Le taux de transparence en matière de frais et de 99.92%

	2013	en %
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	1'198'721.83	0.22%
Somme des frais TER transparents	1'996'687.56	0.36%
Total des frais bancaires et de gestion de fortune (en CHF et en %)	3'195'409.39	0.58%

Investissements non-transparentes (art. 49a al. 3 OPP2)

ISIN	Nom	2013
XD0049829928	Collingham Invest. Altern. Hedge Funds	506.81
LU0450079289	Mont Blanc Leveraged Fund Sicav	453'719.70
Total investissements non-transparentes		454'226.51

6.8 Explication de la réserve de contributions des employeurs

	2013	2012
Réserve au 01.01.	3'801'787.55	3'290'392.60
Apport des employeurs	1'459'416.05	878'400.00
Utilisation de la réserve	-1'074'360.40	-367'005.05
Intérêts crédités	38'443.00	0.00
Réserve au 31.12.	4'225'286.20	3'801'787.55
<i>Développement de la réserve de contributions des employeurs</i>	423'498.65	511'394.95

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Dettes envers d'autres institutions

	2013	2012
Dettes au 01.01.	14'164'939.05	13'203'280.85
Variation des dettes	1'682'787.65	698'435.75
Intérêts portés en compte	284'649.85	263'222.45
Dettes au 31.12.	16'132'376.55	14'164'939.05
7.1.1. Dette envers FPBM au 01.01.	1'148'942.90	1'680'831.80
Versement du FPBM	0.00	0.00
Remboursement au FPBM	-102'000.00	-565'000.00
Intérêts portés en compte	22'922.20	33'111.10
Dette envers FPBM au 31.12.	1'069'865.10	1'148'942.90
7.1.2. Dette envers RETAVAL au 01.01.	11'697'581.70	9'996'812.15
Versement de RETAVAL	1'500'000.00	1'500'000.00
Remboursement à RETAVAL	0.00	0.00
Intérêts portés en compte	234'785.00	200'769.55
Dette envers RETAVAL au 31.12.	13'432'366.70	11'697'581.70
7.1.3. Dette envers le FP SCIV au 01.01.	1'318'414.45	1'525'636.90
Versement du FP SCIV	370'000.00	100'800.00
Remboursement aux FP SCIV	-85'212.35	-337'364.25
Intérêts portés en compte	26'942.65	29'341.80
Dette envers FP SCIV au 31.12.	1'630'144.75	1'318'414.45

7.2 Cotisations des assurés et des employeurs

	2013	2012
Cotisations des salariés	26'317'492.31	25'687'206.62
Cotisations assurances individuelles	300.00	650.00
Récupération cotisations amorties	39'246.55	168'683.55
Pertes sur débiteurs	-65'493.65	-46'311.36
TOTAL des salariés	26'291'545.21	25'810'228.81
Cotisations des employeurs	27'108'061.47	26'351'709.09
Récupération cotisations amorties	39'246.55	168'683.55
Pertes sur débiteurs	-65'493.60	-46'311.35
Utilisation de la réserve de contributions des employeurs	-1'074'360.40	-367'005.05
TOTAL des employeurs	26'007'454.02	26'107'076.24
TOTAL COTISATIONS ASSURES + EMPLOYEURS	52'298'999.23	51'917'305.05

7.3 Remboursement EPL et divorce

	2013	2012
Remboursement versement anticipé EPL	433'620.00	296'371.90
Remboursement versement divorce	0.00	0.00
Total	433'620.00	296'371.90

7.4 Rentes versées

	2013	2012
Rentes d'invalidité	2'340'052.55	2'542'730.55
Rentes d'enfants d'invalides	235'811.30	258'554.85
Rentes de veuves	1'600'357.25	1'517'065.00
Rentes d'orphelins	107'548.30	134'085.00
Rentes de retraités	5'424'519.45	4'692'765.25
Rentes d'enfants de retraités	16'878.50	10'764.65
TOTAL	9'725'167.35	9'155'965.30

7.5 Prestations de sortie

7.5.1 Prestations de libre passage en cas de sortie

	2013	2012
Versements en espèces	1'358'590.90	1'044'307.00
Transferts à l'Institution supplétive	2'761'422.95	1'589'733.40
Transferts à d'autres IP	13'122'204.65	11'725'387.75
TOTAL	17'242'218.50	14'359'428.15

7.5.2 Versements anticipés pour EPL et les divorces

	2013	2012
Versements anticipés pour EPL	2'060'230.30	3'538'632.60
Versements suite à un divorce	726'673.85	615'750.95
TOTAL	2'786'904.15	4'154'383.55

7.6 Prestations reçues du réassureur et d'autres IP

	2013	2012
Prestations épargne reçues pour invalides	63'578.90	89'096.70
Prestations rentes reçues du réassureur	129'426.70	200'571.60
Prestations en capitaux bénéficiaires rentes reçues	26'120.00	202'459.00
TOTAL	219'125.60	492'127.30

7.7 Autres produits

	2013	2012
Ouverture dossiers EPL	12'000.00	14'500.00
Produits divers	723.35	1'177.60
Total	12'723.35	15'677.60

7.8 Autres frais

	2013	2012
Indemnités et frais de séances	30'881.70	22'394.00
Frais bancaires et postaux	11'579.79	10'616.97
Frais divers	10'347.00	11'746.45
Total	52'808.49	44'757.42

7.9 Frais d'administration

2013	2012
2'213'770.00	2'143'060.00

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de la gestion de l'institution. Ils correspondent à 4.615 ‰ de la masse salariale de l'année précédente. Ils comprennent aussi les frais de suivi et de gestion de la fortune es collaborateurs de l'administration en charge de la gestion financière. En termes relatifs ils représentent CHF 240.- par année par assuré y compris les bénéficiaires de rentes.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Le rapport de gestion et les comptes 2012 ont été envoyés à l'autorité de surveillance en date du 26 juin 2013. L'administration a répondu aux questions posées. Il n'y a aucun point important en suspens à ce jour.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert

La caisse n'est pas en situation de découvert.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun

4.4 Rapport de l'organe de contrôle



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV)
Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion
Téléphone: +41 58 792 60 00, Téléfax: +41 58 792 60 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable



David Pignat
Expert-réviseur

Sion, le 3 juin 2014

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

V. Bilan technique



Bilan technique

Caisse de pensions CAPAV

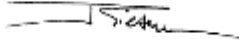
en CHF

	31.12.2013	31.12.2012
Total de l'actif	694'771'518	646'232'012
Dettes	- 16'132'377	- 14'164'939
Compte de régularisation du passif	- 164'846	- 120'029
Réserve de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	- 4'225'286	- 3'801'787
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	674'249'009	628'145'257
Capital de prévoyance des assurés actifs ¹	501'191'358	477'674'932
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions ²	142'384'575	110'566'241
Capitaux de prévoyance	643'575'933	588'241'173
Provision de longévité ³	1'947'635	1'289'645
Provision de fluctuation des risques	0	5'207'000
Provision pour article 17 LFLP ⁴	57'175	167'808
Provision de financement des peintres	27'077	27'077
Provision de financement des électriciens	874'544	1'542'261
Provision pour maintien du taux de conversion ⁵	4'260'000	2'100'000
Provision d'adaptation des rentes/pensions en cours	4'557'105	4'557'105
Provisions techniques	11'723'536	14'890'896
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	655'299'469	603'132'069
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	18'949'540	25'013'188
EXCEDENT TECHNIQUE ⁶	0	0
DEGRE DE COUVERTURE ⁷	100.0 %	100.0 %
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) ⁸	102.9 %	104.1 %
<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	<i>193'970'000</i>	<i>178'530'000</i>

Remarques :

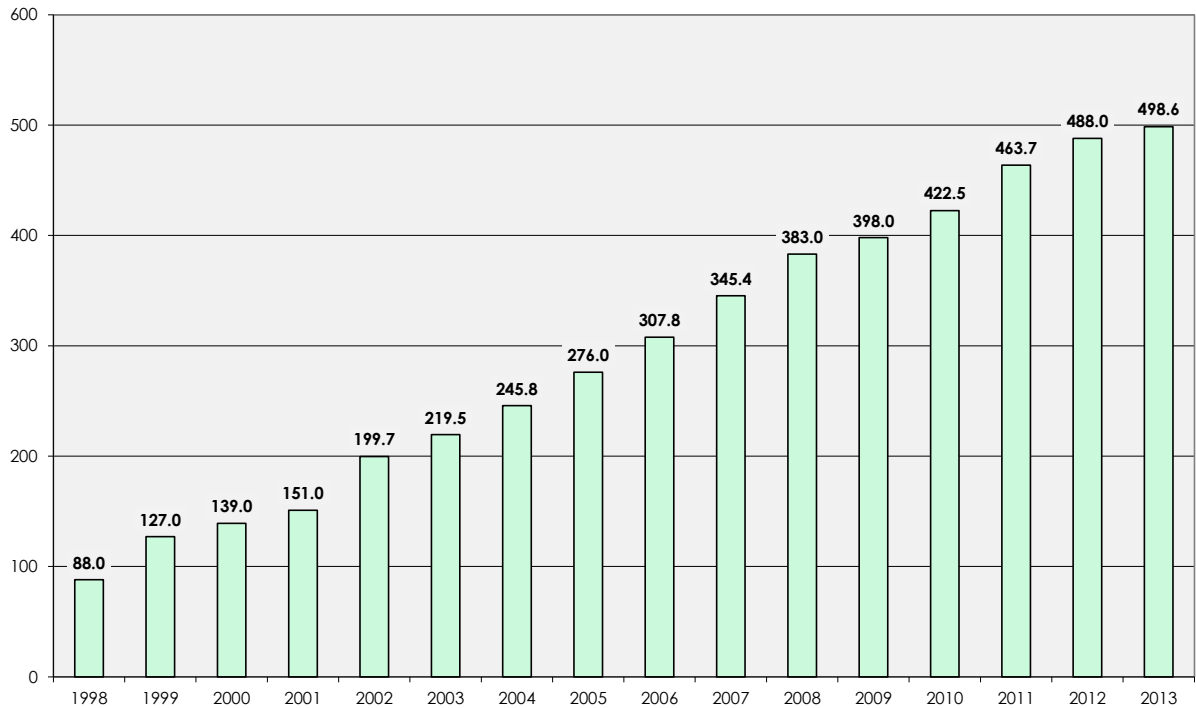
- 1) Y compris les comptes bloqués (CHF 6'576'508.-)
- 2) Bases techniques: LPP2010 à 3.25 %
- 3) 0.5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions par année sans tenir compte des rentes d'enfants et de la libération des bonifications.
- 4) Cette provision permet de couvrir les écarts sur l'article 17.
- 5) Cette provision doit atteindre son objectif à fin 2015.
- 6) = FP - CP - RFV. Un excédent technique négatif constitue un découvert.
- 7) = FP / [CP + RFV]
- 8) = FP / CP

Lausanne, le 3 juin 2014

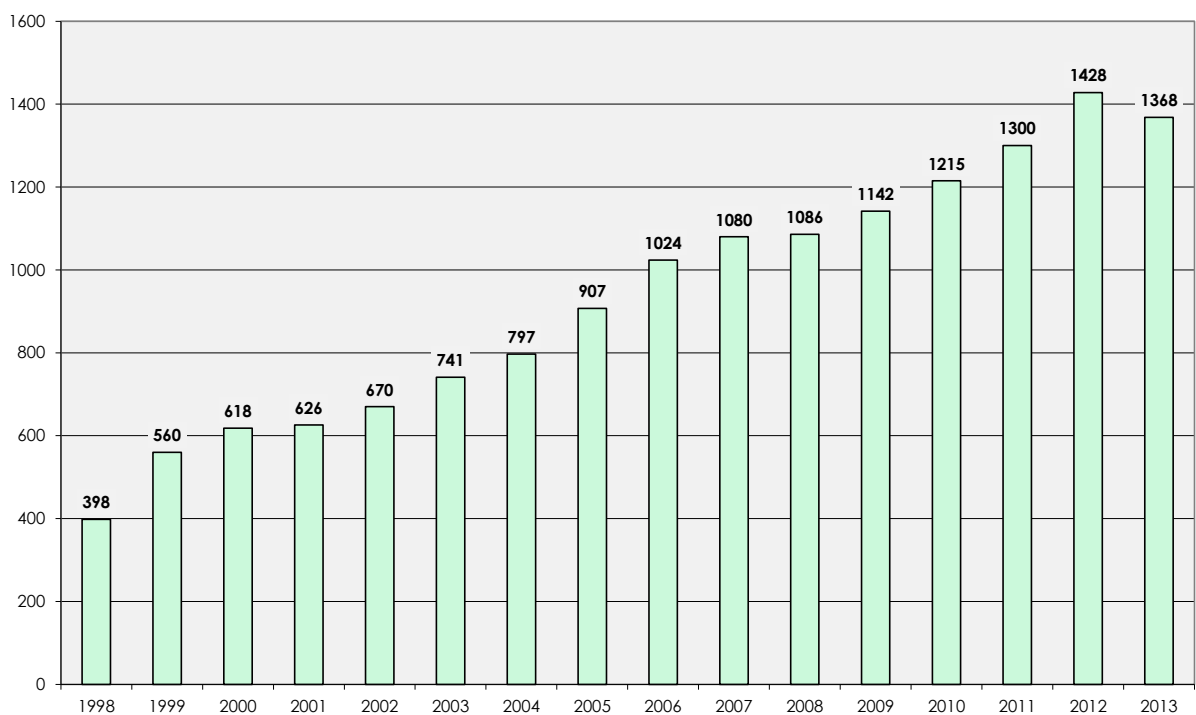

Pittet Associés SA
L'expert agréé:
Stéphane Riesen

VI. Statistiques

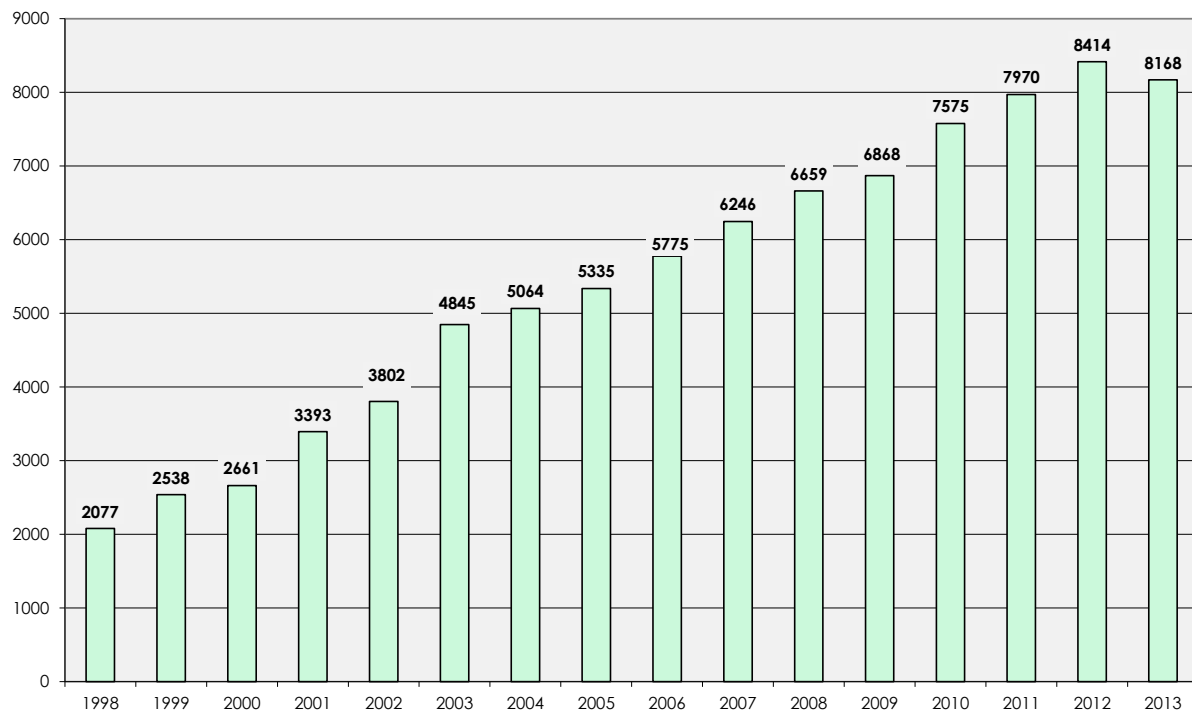
Evolution des salaires soumis à cotisations en millions de CHF



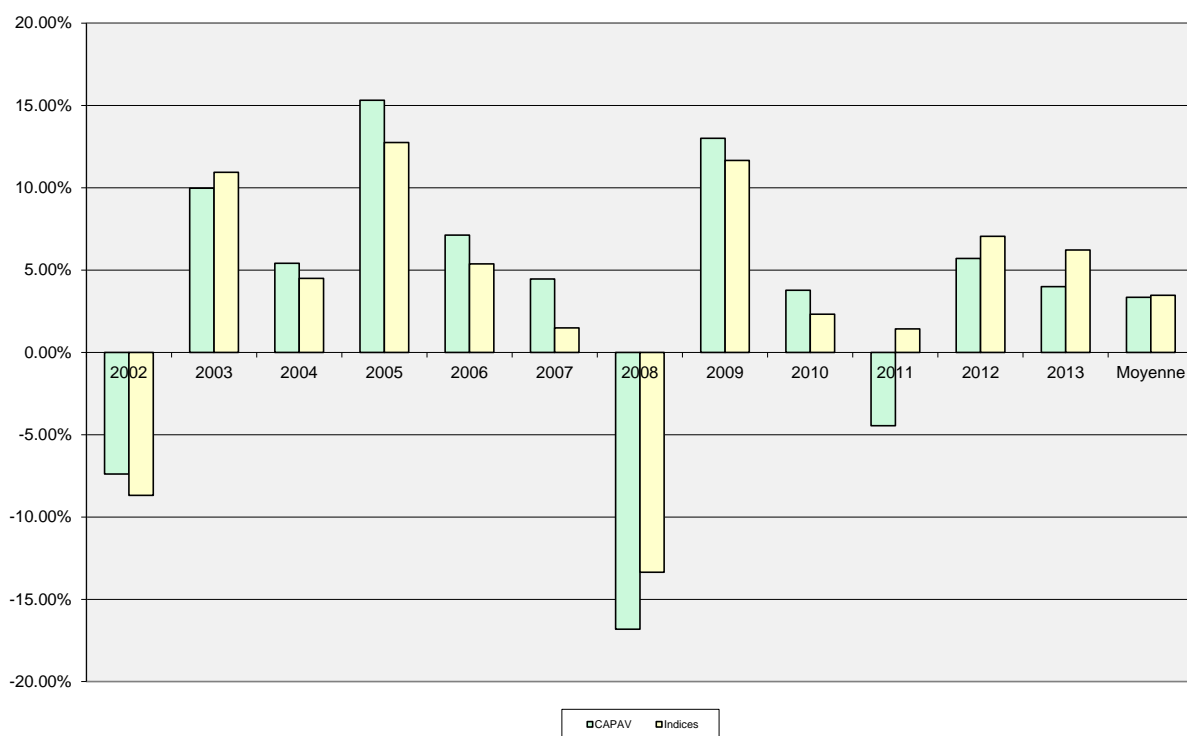
Evolution des entreprises affiliées



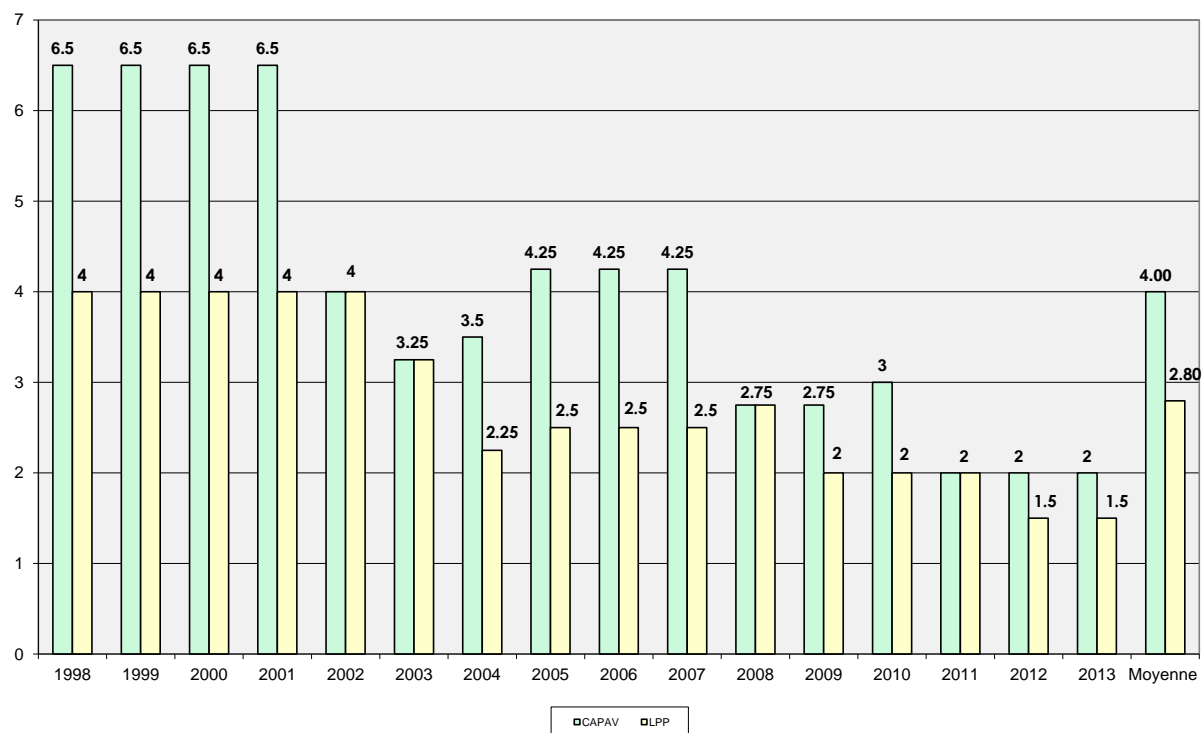
Evolution du nombre d'affiliés



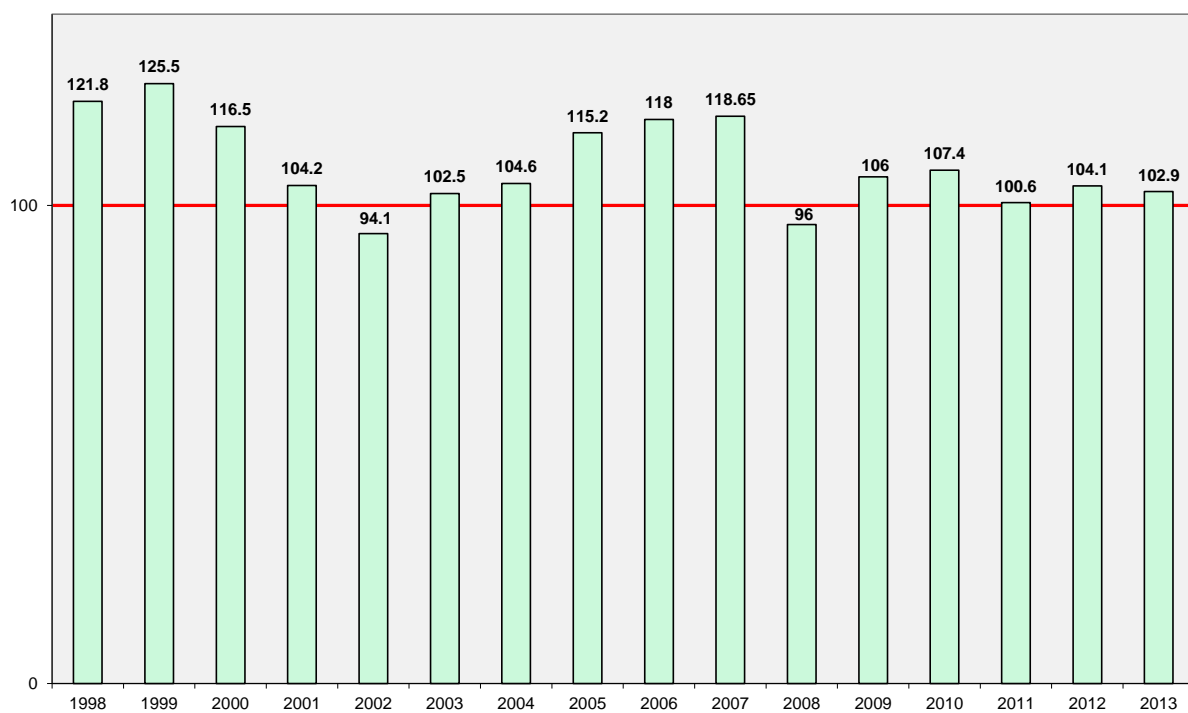
Rendements CAPAV par rapport aux indices de référence



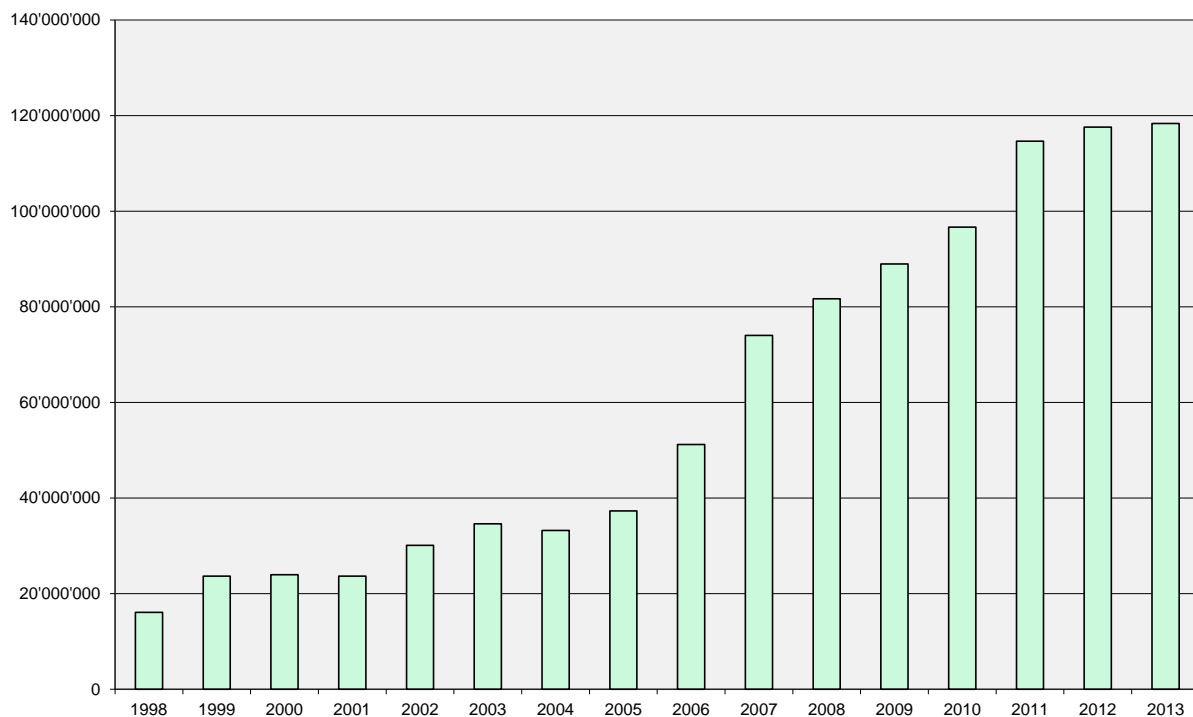
Taux d'intérêt attribués aux comptes individuels des assurés



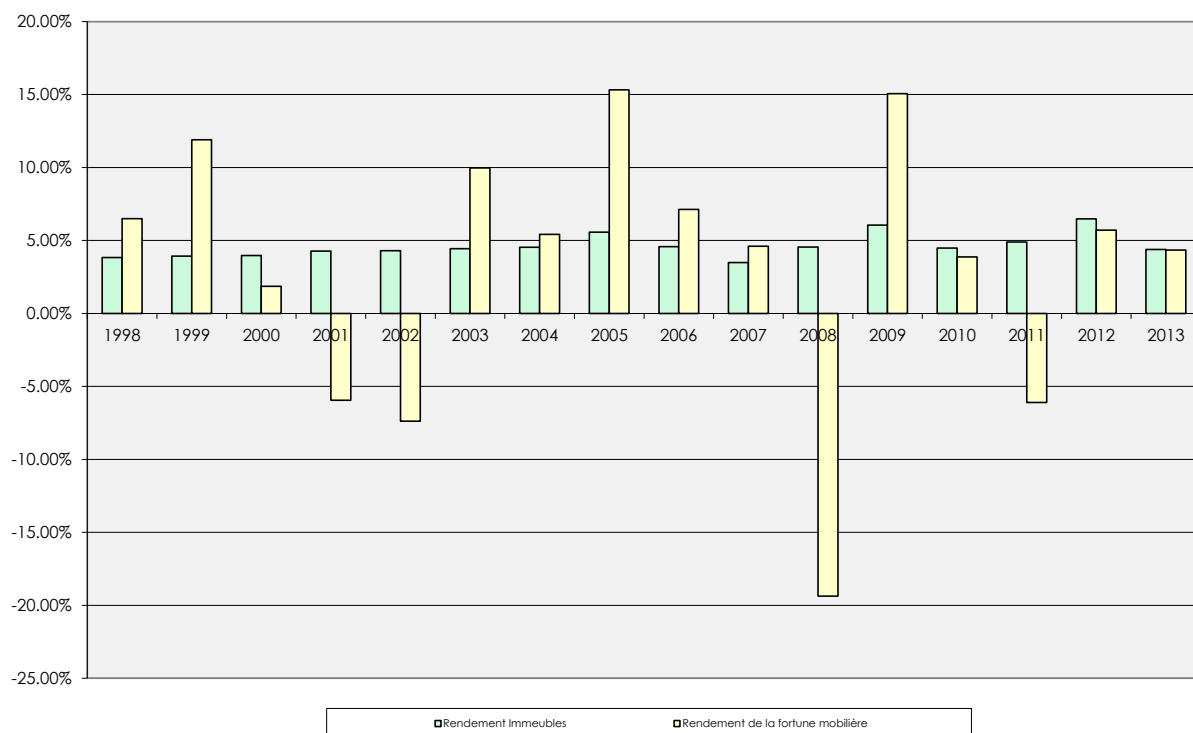
Taux de couverture



Evolution de la fortune immobilière



Rendement des immeubles par rapport au rendement de la fortune mobilière



VII. Conclusion

Le Conseil de fondation exprime sa gratitude aux affiliés pour la confiance qu'ils lui ont témoignée.

Tous les membres du conseil suivent attentivement la situation financière de la Caisse et restent persuadés qu'elle est armée pour affronter les périodes perturbées que nous traversons. Les organes responsables mettent tout en œuvre pour garantir la pérennité de la caisse.

Le Conseil exprime aussi sa reconnaissance aux collaborateurs et aux collaboratrices du Bureau des Métiers qui ont assuré la gestion administrative de la Caisse.

Sion, juin 2014

Sur mandat du Conseil de fondation de CAPAV :

BUREAU DES METIERS

Le Directeur :



Gabriel Décaillet

Le Gérant :



Eric Moix



Fondation CAPAV

c/o Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion

www.capav.ch
info@capav.ch